

# ACTION URGENTE

## IRAN. UN RELIGIEUX EMPRISONNÉ GRAVEMENT MALADE SE VOIT REFUSER TOUT TRAITEMENT

**L'état de santé de Sayed Hossein Kazemeyni Boroujerdi s'aggrave. Cet ayatollah iranien, prisonnier d'opinion détenu à la prison d'Evin à Téhéran, a besoin de toute urgence de soins médicaux.**

**Sayed Hossein Kazemeyni Boroujerdi**, qui purge une peine de 11 ans d'emprisonnement, souffre de plusieurs problèmes de santé, notamment de diabète, d'asthme, de la maladie de Parkinson, de troubles rénaux et cardiaques, ainsi que de graves douleurs dans les jambes et au niveau des lombaires. Il serait également devenu partiellement aveugle d'un oeil. Son état de santé se serait détérioré et il tombe fréquemment. Cet homme n'a pas obtenu les soins médicaux dont il a besoin, bien qu'en février dernier, les médecins de la prison aient recommandé qu'il soit hospitalisé à l'extérieur de la prison. Durant les huit années qu'il a passées en prison, Sayed Hossein Kazemeyni Boroujerdi a été admis à l'hôpital à trois reprises.

Il se trouve actuellement dans l'aile destinée au clergé de la prison d'Evin, où il est emprisonné pour avoir prôné la séparation des affaires religieuses et de l'État. Il fait l'objet de pressions grandissantes visant à le pousser à écrire et signer des « aveux ». Les autorités de la prison lui ont dit au moins une fois, en octobre 2013, qu'il ne serait jamais libéré s'il refusait de renoncer à ses convictions par écrit.

Le 15 mars dernier, alors que Sayed Hossein Kazemeyni Boroujerdi recevait la visite de sa famille, des gardiens de prison seraient entrés dans sa cellule et auraient détruit ses effets personnels. Les proches de cet homme sont également victimes de harcèlement. Lors d'une de leurs visites à la prison, ils ont notamment dû se soumettre à une fouille corporelle intrusive. En septembre 2103, Akram Vali Dousti, l'épouse de Sayed Hossein Kazemeyni Boroujerdi, a été convoquée pour interrogatoire par le Tribunal spécial pour le clergé.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en anglais ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités à libérer Sayed Hossein Kazemeyni Boroujerdi immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion ;
- engagez-les à veiller à ce que cet homme soit protégé de la torture et d'autres mauvais traitements, et qu'il puisse recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin, y compris à l'extérieur de la prison si nécessaire, comme l'ont recommandé les médecins de la prison ;
- priez-les instamment de mettre fin au harcèlement dont fait l'objet la famille de Sayed Hossein Kazemeyni Boroujerdi.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 MAI 2014 À :**

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
The Office of the Supreme Leader  
Islamic Republic Street – End of Shahid  
Keshvar Doust Street, Tehran, Iran  
Twitter : [@khamenei\\_ir](https://twitter.com/khamenei_ir)  
Courriel : [info\\_leader@leader.ir](mailto:info_leader@leader.ir)  
Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larjani  
c/o Public Relations Office  
Number 4, 2 Azizi Street intersection  
Tehran, Iran  
Courriel : [info@dadiran.ir](mailto:info@dadiran.ir) (Objet :  
FAO Ayatollah Sadegh Larjani)  
Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

**Copies à :**

Président de l'Iran  
Hassan Rouhani  
The Presidency, Pasteur Street  
Pasteur Square, Tehran, Iran  
Courriel : [media@rouhani.ir](mailto:media@rouhani.ir)  
Twitter : [@HassanRouhani](https://twitter.com/HassanRouhani) (en anglais) ou [@Rouhani\\_ir](https://twitter.com/Rouhani_ir) (en persan)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## IRAN. UN RELIGIEUX EMPRISONNÉ GRAVEMENT MALADE SE VOIT REFUSER TOUT TRAITEMENT

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Sayed Hossein Kazemeyni Boroujerdi a été arrêté le 8 octobre 2006 et inculpé d'une trentaine de chefs d'accusation, dont « guerre contre Dieu » (*mohareb*), atteintes à la sûreté nationale, contestation publique de la légitimité de l'autorité politique du clergé, liens avec des antirévolutionnaires et des espions, ainsi qu'utilisation du terme « dictature religieuse » au lieu de « République islamique » dans des discours en public et des entretiens radiophoniques. Le 13 août 2007, cet homme a été condamné à 11 ans d'emprisonnement et détroqué – ce qui signifie qu'il lui est désormais interdit de porter la robe de religieux et donc d'exercer ses fonctions d'ayatollah – et sa maison et tous ses biens ont été saisis. Sa famille a engagé des avocats pour lui, mais le Tribunal spécial pour le clergé a refusé de les laisser le défendre au motif que seuls des membres du clergé nommés par le pouvoir judiciaire pouvaient l'assister juridiquement. Sayed Hossein Kazemeyni Boroujerdi faisait l'objet de l'AU 262/06 (dernière mise à jour disponible sur <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE13/047/2009/fr>).

Cet homme a écrit une lettre ouverte dans laquelle il appelait le peuple iranien à boycotter l'élection présidentielle qui s'est tenue l'année dernière. Les autorités auraient alors décidé de le punir en le plaçant à l'isolement pour quelque temps en mai 2013.

Le fait de ne pas fournir des soins médicaux à des prisonniers vulnérables, que ce soit consciemment ou par négligence, bafoue les obligations internationales de l'Iran en matière de droits humains. Cela peut équivaloir à une violation de l'interdiction absolue de la torture et d'autres mauvais traitements inscrite au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Iran est partie. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels garantit également « le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre ». Aux termes de l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus, les prisonniers nécessitant des soins médicaux spécifiques doivent être admis dans des institutions spécialisées ou des hôpitaux civils. Les équipements et produits pharmaceutiques dont disposent les structures médicales en milieu carcéral doivent être adaptés pour soigner les prisonniers malades. Le principe 24 de l'Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement (Nations unies) prévoit également que les prisonniers doivent bénéficier de soins médicaux lorsque cela est nécessaire.

Le Règlement iranien des prisons est fréquemment bafoué par les autorités carcérales et judiciaires. Aux termes de l'article 229 de ce texte, tout détenu souffrant d'une grave pathologie ne pouvant être soignée dans l'enceinte de la prison ou dont l'état de santé risque de se détériorer s'il reste en prison doit se voir accorder par l'administration pénitentiaire une permission de sortie d'un mois renouvelable pour raisons médicales, sur recommandation d'un médecin et avec l'accord du directeur de la prison. Sayed Hossein Kazemeyni Boroujerdi a demandé plusieurs fois une telle permission, en vain. De plus, les conditions de détention en Iran sont déplorables, ce qui aggrave les problèmes de santé déjà existants des prisonniers.

Amnesty International a recueilli des informations sur d'autres prisonniers en Iran qui se voient généralement refuser tout accès à des soins médicaux adaptés. Ainsi, Hossein Ronaghi Maleki, qui a subi l'ablation d'un rein, s'est vu diagnostiquer une infection rénale et souffre d'hydronéphrose, pathologie provoquant une inflammation du rein, due à une accumulation d'urines dans celui-ci. Le blogueur Mohammad Reza Pourshajari a été victime de deux infarctus du myocarde en prison et souffre d'une thrombose. Bahareh Hedayat souffre de problèmes de santé reproductive, selon son mari Amin Ahmadian.

Nom : Sayed Hossein Kazemeyni Boroujerdi  
Homme

AU 78/14, MDE 13/016/2014, 2 avril 2014

